



Demandes d'autorisation et subventions  
système de vidéo protection

**Dossier administratif et technique**

Réf. : VP APT

Version : 1.0

Date : 15/01/2024

Page 1 sur 35

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20240213-003095-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2024  
Date de réception préfecture : 13/02/2024



HÔTEL DE VILLE  
Place Gabriel Péri  
84405 APT

## **EXTENSION D'UN SYSTÈME DE VIDÉO-PROTECTION**

Code de la sécurité intérieure Art. L223-1 à L223-9 et L251-1 à L251-9

### **DOSSIER ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE RAPPORT DE PRÉSENTATION**

Auteur : **Ville de APT**

Le 15 janvier 2024

Version .1.0

## SOMMAIRE

<p>Accusé de réception en préfecture 084-218400034-20240213-003095-DE Date de télétransmission : 13/02/2024 Date de réception en préfecture : 13/02/2024</p>	
1. PRÉAMBULE .....	3
2. PÉRIMÈTRE DU PROJET .....	3
3. LES EMPLACEMENTS .....	13
4. DESCRIPTION DU DISPOSITIF .....	15
4.1. LES CAMERAS .....	15
5. LES AUTRES TECHNIQUES DE MISE EN ŒUVRE.....	16
5.1. ARCHITECTURE GÉNÉRALE DU SYSTÈME.....	17
6. LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE .....	18
7. LA GESTION DU DISPOSITIF .....	19
8. MISE À DISPOSITION DES AUTORITÉS JUDICIAIRES	21
9. LES MODALITÉS D'EXERCICE DU DROIT D'ACCÈS ...	21
10. LES MODALITÉS DE L'INFORMATION AU PUBLIC.	22

### Annexes

→ Annexe 1 : Implantation des caméras et champs de vision.

→ Annexe 2 : Devis travaux



## 1. PRÉAMBULE

La loi du 21 janvier 1995 dite "loi d'orientation et de programmation de la sécurité" prévoit le développement d'outils nouveaux, tels que la vidéo-protection (article 10) pour lutter contre l'insécurité urbaine. Le code de la sécurité intérieure Art L223-1 à L223-9 et L251-1 à L251-9 réglemente l'installation de ces dispositifs de vidéo protection de la voie publique qui ne peuvent être mis en œuvre que par une personne publique.

La Ville envisage l'extension et la modification de son système de vidéo protection afin d'assurer plus efficacement la protection des personnes et des biens.

## 2. PÉRIMÈTRE DU PROJET

Cette phase de déploiement du système vidéo protection concerne 30 caméras soit :

- La création de 30 caméras soit :
  - 03 caméras Dômes motorisé PTZ
  - 12 caméras simple objectif fixe
  - 02 caméras 4 objectifs 360° fixes +1 dôme motorisé PTZ (10 caméras)
  - 05 caméras fixes type VPI

L'ensemble des caméras fixes simples et multi objectifs 360°, dôme motorisé et VPI visionnent la voie publique

Cette section présente l'implantation prévue des caméras. Les zones concernées ainsi que les champs de visualisation opérationnels présentés en annexe (fiches caméras).

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20240213-003095-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2024  
Date de réception préfecture : 13/02/2024

 <p>Ville d'Apt</p>	Demandes d'autorisation et subventions système de vidéo protection <b>Dossier administratif et technique</b>	Réf. : VP APT Version : 1.0 Date : 15/01/2024 Page 4 sur 35
--	--	--

**ZONES D'IMPLANTATION DES CAMERAS DE L'EXTENSION ET DES MODIFICATIONS**

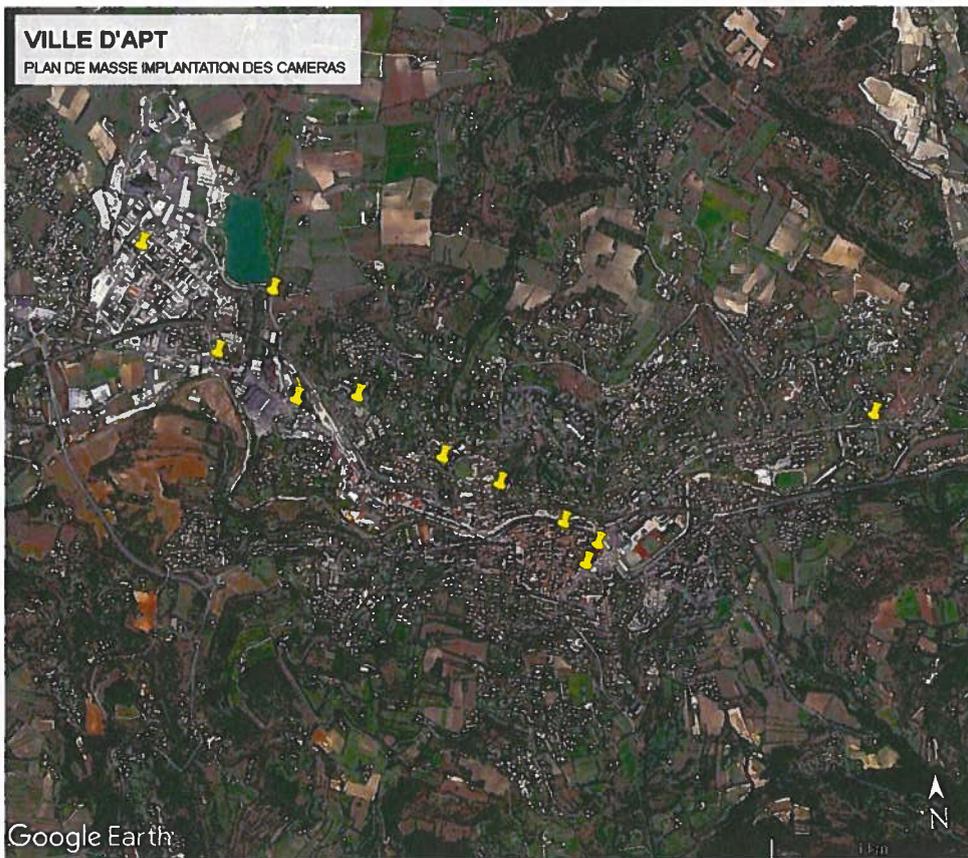
Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20240213-003095-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2024  
Date de réception préfecture : 13/02/2024



Demandes d'autorisation et subventions  
système de vidéo protection  
**Dossier administratif et technique**

Réf. : VP APT  
Version : 1.0  
Date : 15/01/2024  
Page 5 sur 35

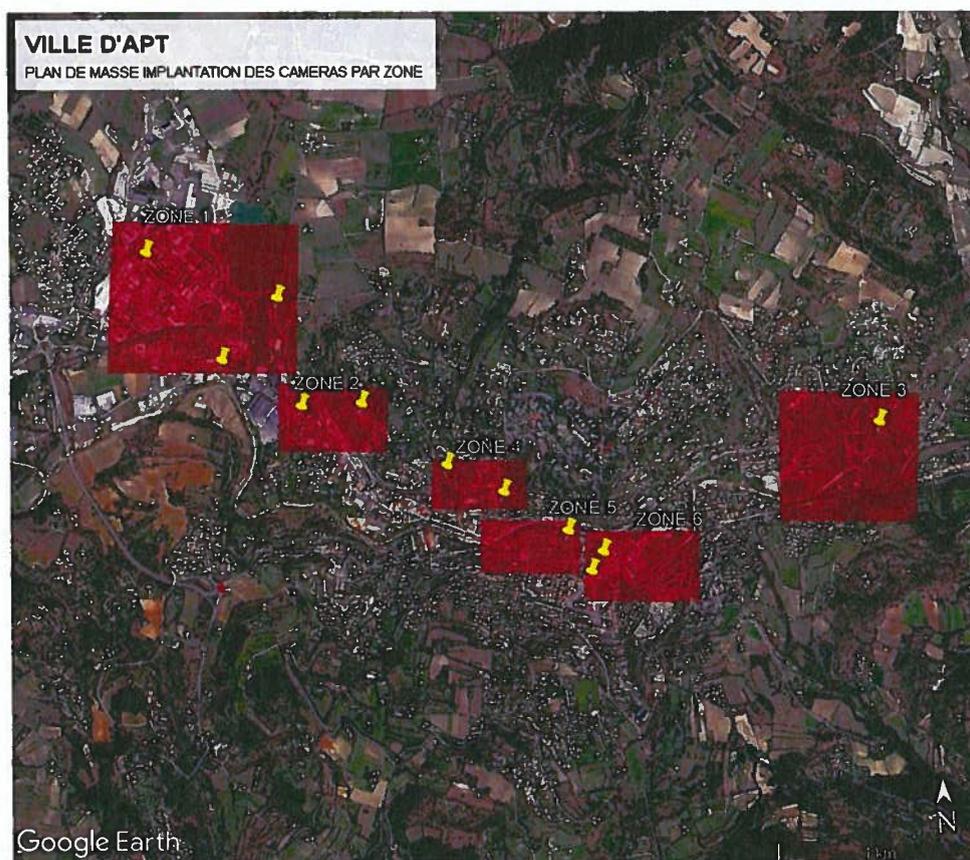
**VILLE D'APT**  
PLAN DE MASSE IMPLANTATION DES CAMERAS



Google Earth

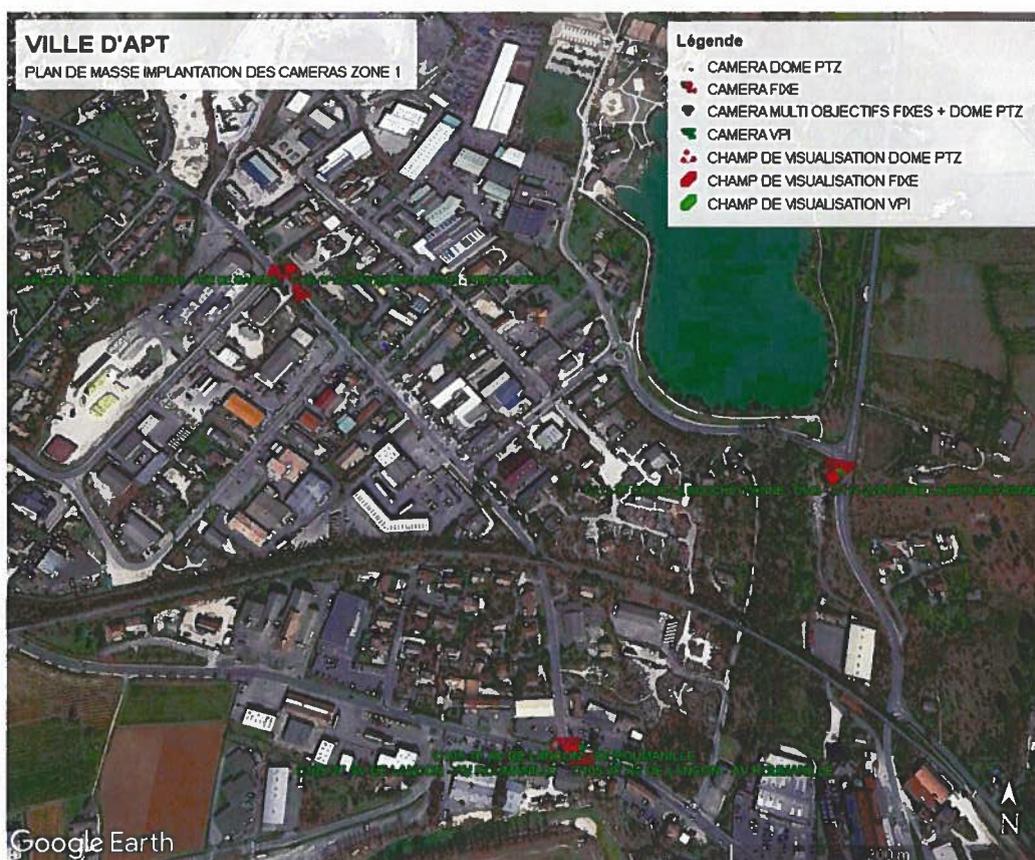
Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20240213-003095-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2024  
Date de réception préfecture : 13/02/2024

 <p>Ville d'Apt</p>	Demandes d'autorisation et subventions système de vidéo protection <b>Dossier administratif et technique</b>	Réf. : VP APT Version : 1.0 Date : 15/01/2024 Page 6 sur 35
--	--	--



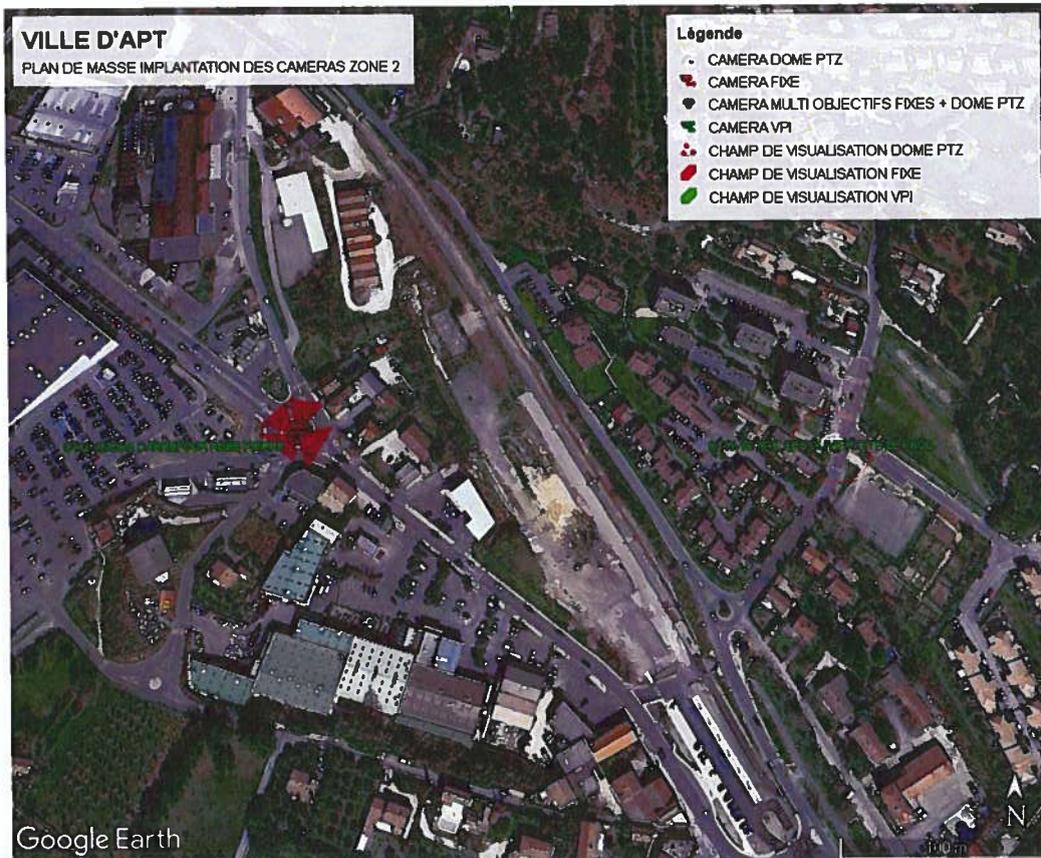
Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20240213-003095-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2024  
Date de réception préfecture : 13/02/2024

 <p>Ville d'Apt</p>	<p>Demandes d'autorisation et subventions système de vidéo protection</p> <p><b>Dossier administratif et technique</b></p>	<p>Réf. : VP APT Version : 1.0 Date : 15/01/2024 Page 7 sur 35</p>
--	--	--



Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20240213-003095-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2024  
Date de réception préfecture : 13/02/2024

 <p>Ville d'Apt</p>	<p>Demandes d'autorisation et subventions système de vidéo protection <b>Dossier administratif et technique</b></p>	<p>Réf. : VP APT Version : 1.0 Date : 15/01/2024 Page 8 sur 35</p>
--	---	--



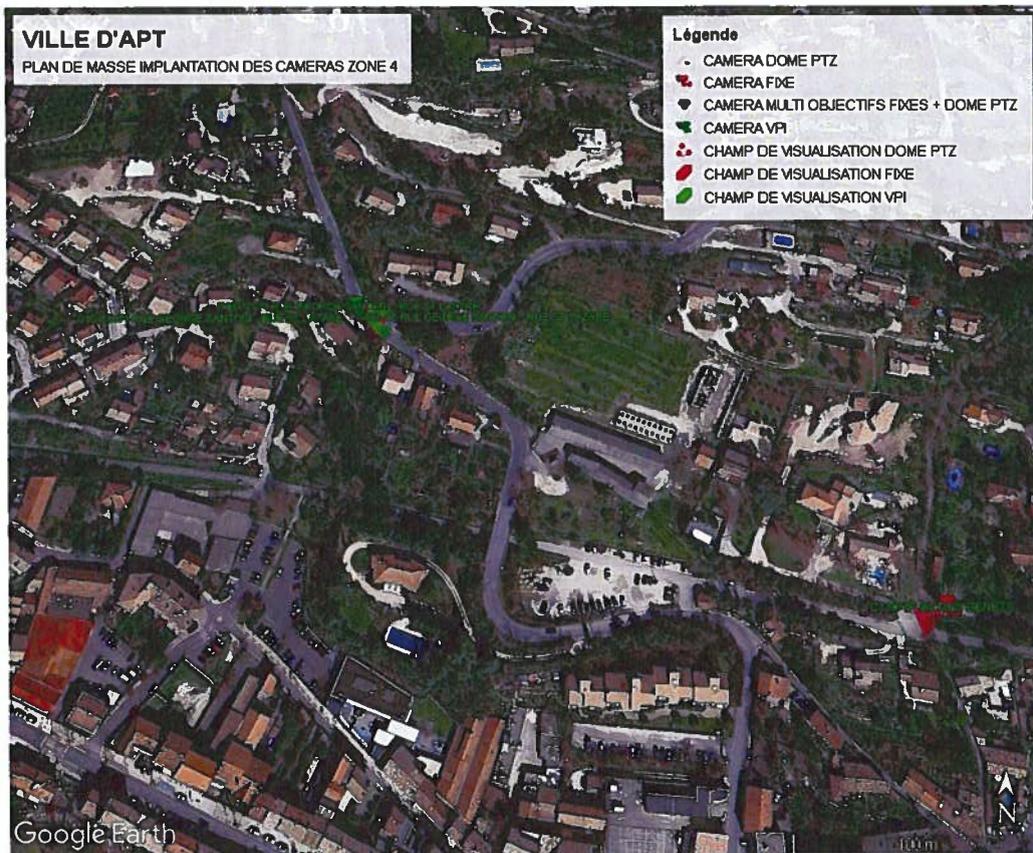
Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20240213-003095-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2024  
Date de réception préfecture : 13/02/2024

 <p>Ville d'Apt</p>	<p>Demandes d'autorisation et subventions système de vidéo protection</p> <p><b>Dossier administratif et technique</b></p>	<p>Réf. : VP APT Version : 1.0 Date : 15/01/2024 Page 9 sur 35</p>
--	--	--



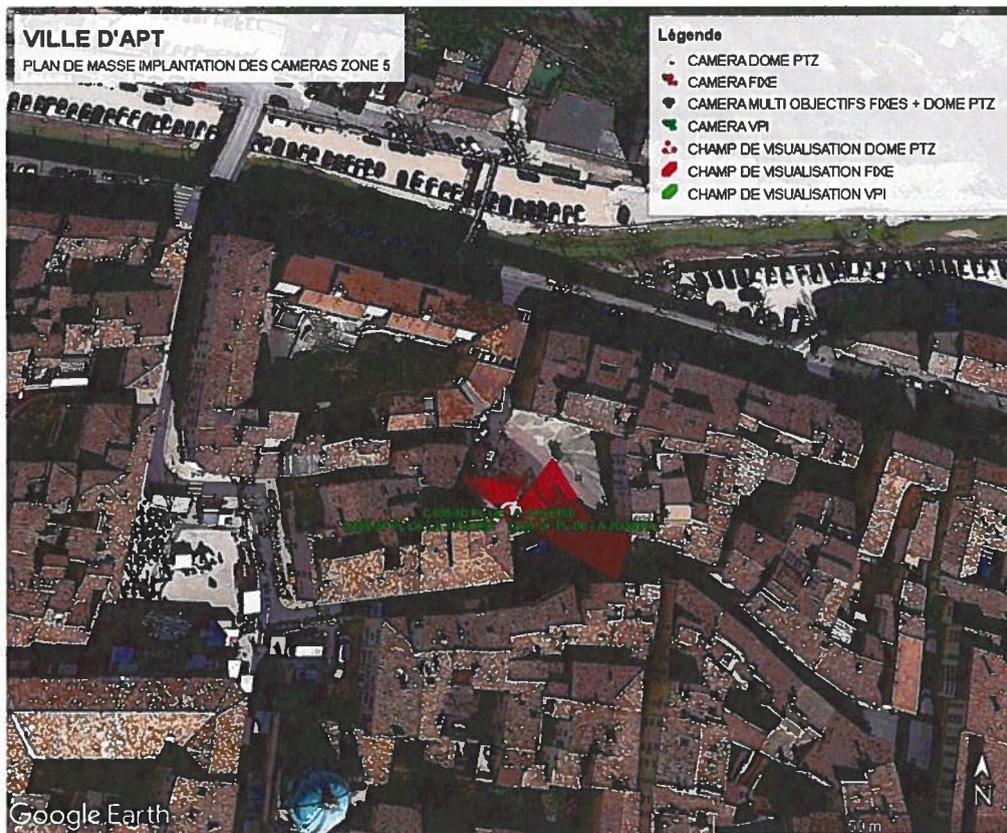
Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20240213-003095-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2024  
Date de réception préfecture : 13/02/2024

	Demandes d'autorisation et subventions système de vidéo protection <b>Dossier administratif et technique</b>	Réf. : VP APT Version : 1.0 Date : 15/01/2024 Page 10 sur 35
---	--	---



Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20240213-003095-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2024  
Date de réception préfecture : 13/02/2024

 <p>Ville d'Apt</p>	<p>Demandes d'autorisation et subventions système de vidéo protection <b>Dossier administratif et technique</b></p>	<p>Réf. : VP APT Version : 1.0 Date : 15/01/2024 Page 11 sur 35</p>
--	---	---

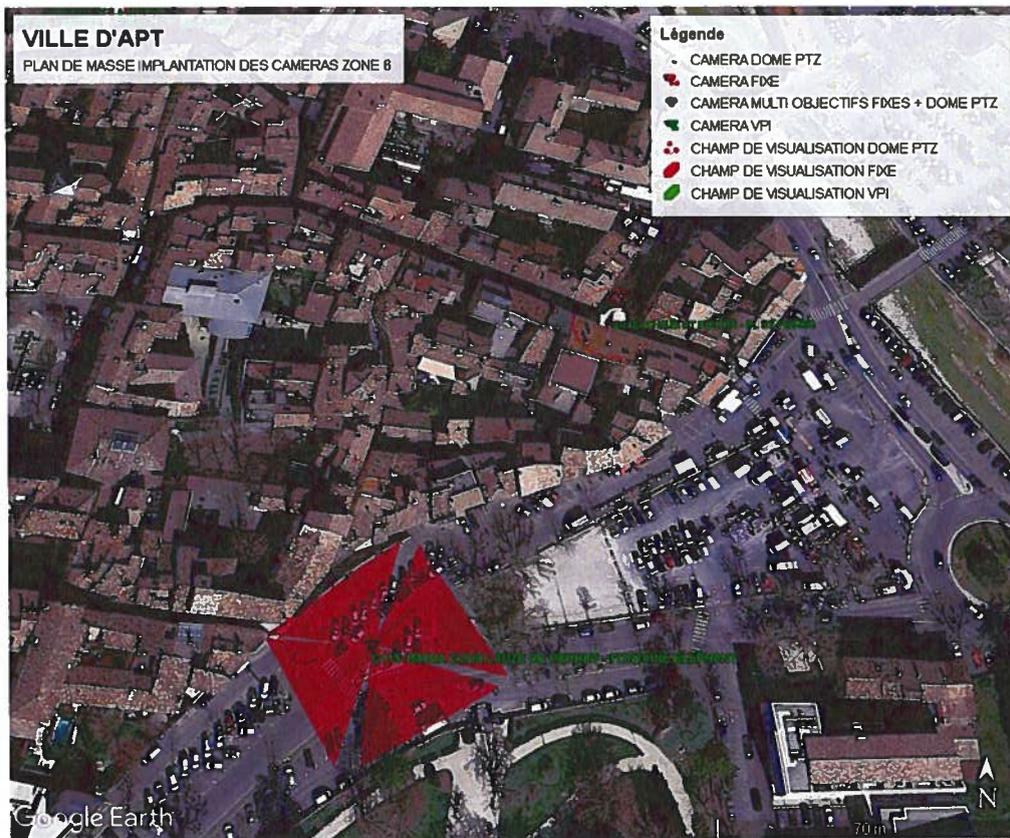


Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20240213-003095-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2024  
Date de réception préfecture : 13/02/2024



Demandes d'autorisation et subventions  
système de vidéo protection  
**Dossier administratif et technique**

Réf. : VP APT  
Version : 1.0  
Date : 15/01/2024  
Page 12 sur 35



Accusé de réception en préfecture  
 084-218400034-20240213-003095-DE  
 Date de télétransmission : 13/02/2024  
 Date de réception préfecture : 13/02/2024

 Ville d'Apt	Demandes d'autorisation et subventions système de vidéo protection <b>Dossier administratif et technique</b>	Réf. : VP APT Version : 1.0 Date : 15/01/2024 Page 13 sur 35
--	--	---

### 3. LES EMBLEMES

Liste des 30 caméras (22 caméras physiques) objet de la présente demande de subvention

N°	TYPE DE CAMERA	LOCALISATION	CHAMP DE VISION	LATITUDE	LONGITUDE	OBSERVATIONS
01	CAMERA FIXE	C103-1F AV DE VITON	ROND POINT AV DE VITON	5.416671757065183	43.88076391552087	
02	CAMERA VPI	C103-2VPI AV DE VITON	ROND POINT AV DE VITON	5.416671757065183	43.88076391552087	
03	CAMERA FIXE	C105-1F AV DE LANCON - AV ROUMANILLE	ROUMANILLE	5.376940318873473	43.88501859158598	CAMERA N°41 AUTORISEE EN 2021 MODIFIEE
04	CAMERA FIXE	C105-2F AV DE LANCON - AV ROUMANILLE	LANCON EST	5.376940318873473	43.88501859158598	CAMERA N°42 AUTORISEE EN 2021 MODIFIEE
05	CAMERA FIXE	C105-3F AV DE LANCON - AV ROUMANILLE	LANCON OUEST	5.376940318873473	43.88501859158598	CAMERA N°43 AUTORISEE EN 2021 MODIFIEE
06	CAMERA VPI	C105-4VPI AV DE LANCON - AV ROUMANILLE	LANCON OUEST	5.376940318873473	43.88501859158598	
07	CAMERA FIXE	C106-1F AV DES BOURGUIGNONS - RTE DE GARGAS	D101 OUEST	5.372691192540704	43.88992670666346	
08	CAMERA FIXE	C106-2F AV DES BOURGUIGNONS - RTE DE GARGAS	RTE DE GARGAS - AV DES BOURGUIGNONS	5.37269945841612	43.88992745468187	
09	CAMERA FIXE	C107-1F RUE GEORGE SANTONI - RUE ST LAZARE	AV SANTONI EST / AV ST LAZARE	5.39027344867836	43.87986108785334	CAMERA N°64 AUTORISEE EN 2021 MODIFIEE
10	CAMERA VPI	C107-2VPI RUE GEORGE SANTONI - RUE ST LAZARE	AV SANTONI EST / AV ST LAZARE	5.390264959193145	43.87985649844631	
11	CAMERA VPI	C107-3VPI RUE GEORGE SANTONI - RUE ST LAZARE	AV ST LAZARE	5.390264959193145	43.87985649844631	
12	CAMERA FIXE	C108-1F PL DE LA JUIVERIE	PLACE DE LA JUIVERIE / RUE ST ELZEAR	5.397407881985671	43.87669154185152	CAMERA N°22 AUTORISEE EN 2021 MODIFIEE
13	CAMERA FIXE	C108-2F PL DE LA JUIVERIE	PLACE DE LA JUIVERIE / RUE ST ELZEAR	5.397407881985671	43.87669154185152	CAMERA N°23 AUTORISEE EN 2021 MODIFIEE
14	CAMERA FIXE	C108-3F PL DE LA JUIVERIE	RUE ST ELZEAR	5.397407881985671	43.87669154185152	
15	CAMERA DOME PTZ	C108-4D PL DE LA JUIVERIE	PLACE DE LA JUIVERIE / RUE ST ELZEAR	5.397407881985671	43.87669154185152	CAMERA N°24 AUTORISEE EN 2021 MODIFIEE
16	CAMERA FIXE	C110-1F AV DES GENETS	AV DES GENETS	5.393652171267389	43.87855380430219	CAMERA N°66 - 67 AUTORISEE EN 2021 MODIFIEE

Accusé de réception en préfecture  
 084-218400034-20240213-003095-DE  
 Date de télétransmission : 13/02/2024  
 Date de réception préfecture : 13/02/2024

 Ville d'Apt	Demandes d'autorisation et subventions système de vidéo protection <b>Dossier administratif et technique</b>	Réf. : VP APT Version : 1.0 Date : 15/01/2024 Page 14 sur 35
--	--	---

17	CAMERA FIXE	C111-1F CH DE LA BOUCHEYRONNE - D943	D943 / CHEMIN DE LA BOUCHEYRONNE	5.380503046803486	43.88763074906404	CAMERA N°46 AUTORISEE EN 2021 MODIFIEE
18	CAMERA VPI	C111-2VPI CH DE LA BOUCHEYRONNE - D943	D943	5.380485418529486	43.88763328763473	
19	CAMERA 4 OBJECTIFS 360° + DOME PTZ	C112-1MODA CARREFOUR ABBE PIERRE	D900 OUEST	5.381596223686582	43.88279938667397	
20	CAMERA 4 OBJECTIFS 360° + DOME PTZ	C112-1MODB CARREFOUR ABBE PIERRE	DD943	5.381596223686582	43.88279938667397	
21	CAMERA 4 OBJECTIFS 360° + DOME PTZ	C112-1MODC CARREFOUR ABBE PIERRE	D900 EST	5.381596223686582	43.88279938667397	
22	CAMERA 4 OBJECTIFS 360° + DOME PTZ	C112-1MODD CARREFOUR ABBE PIERRE	ENTREE CENTRE COMMERCIAL	5.381596223686582	43.88279938667397	
23	CAMERA 4 OBJECTIFS 360° + DOME PTZ	C112-1MODE CARREFOUR ABBE PIERRE	D900 OUEST / DD943 / D900 EST / ENTREE CENTRE COMMERCIAL	5.381596223686582	43.88279938667397	
24	CAMERA 4 OBJECTIFS 360° + DOME PTZ	C113-1MODA COUR LAUZE DE PERRET - FONTAINE ELEPHANT	COUR LAUZE DE PERRET NORD	5.398671575847924	43.87485406258828	
25	CAMERA 4 OBJECTIFS 360° + DOME PTZ	C113-1MODB COUR LAUZE DE PERRET - FONTAINE ELEPHANT	COUR LAUZE DE PERRET EST	5.398671575847924	43.87485406258828	
26	CAMERA 4 OBJECTIFS 360° + DOME PTZ	C113-1MODC COUR LAUZE DE PERRET - FONTAINE ELEPHANT	COUR LAUZE DE PERRET SUD	5.398671575847924	43.87485406258828	
27	CAMERA 4 OBJECTIFS 360° + DOME PTZ	C113-1MODD COUR LAUZE DE PERRET - FONTAINE ELEPHANT	COUR LAUZE DE PERRET OUEST	5.398671575847924	43.87485406258828	
28	CAMERA 4 OBJECTIFS 360° + DOME PTZ	C113-1MODE COUR LAUZE DE PERRET - FONTAINE ELEPHANT	COUR LAUZE DE PERRET	5.398671575847924	43.87485406258828	
29	CAMERA DOME PTZ	C115-1D RUE DES OLIVIER CITE LE PAOU	RUE DES OLIVIER / CITE LE PAOU / CLOS DES OLIVIER	5.385256484896987	43.88278025379903	
30	CAMERA DOME PTZ	C116-1D RUE ST PIERRE - PL ST PIERRE	RUE SAINT PIERRE / PLACE ST PIERRE	5.39942776991361	43.87568282521289	



## 4. DESCRIPTION DU DISPOSITIF

Après étude les choix techniques suivants ont été retenus.

Accusé de réception en préfecture

084-218400034-20240213-003095-DE

Date de télétransmission : 13/02/2024

Date de réception préfecture : 13/02/2024

### 4.1. LES CAMERAS

L'objectif est principalement de donner aux forces de police et de gendarmerie des images des lieux de passages, de stationnements, d'espaces et bâtiments publics. Pour se faire, nous privilégions les caméras fixes simple et multi objectifs avec dômes PTZ et des dômes PTZ simples ainsi que des caméras de visualisation de plaque d'immatriculation, avec une très bonne définition d'image (minimum Full HD). Ces caméras, permettent de protéger une zone et donnent aux opérateurs une bonne latitude de recherche et visualisation grâce aux zooms Optiques et numérique des caméras. Les images obtenues pourront être travaillées pour plus de précision dans les identifications.

#### 4.1.1. Les caméra fixes de contexte mono et multi objectifs et champ étroit (VPI)

Les caractéristiques principales sont les suivantes (à minima) :

Caméra fixe couleur avec mode nuit NB norme ONVIF

- ↗ Capteur couleur
- ↗ Zoom optique : rapport 10 à 30x analogique 12 x numérique (selon les modèles)
- ↗ Système autofocus et manuel,
- ↗ Définition minimale full HD 2048x 1536 lignes,
- ↗ Flux H.265
- ↗ Jour et nuit mode Infra Rouge
- ↗ 16 à 32 Masque privatifs
- ↗ Interface RJ -45 10 BASE-T/100 BASE-TX
- ↗ Résistance aux intempéries (IP66 international)
- ↗ Caisson thermostaté anti vandales IK10



**NOTA : Concernant les caméras VPI :** Les caméras de Type VPI (Visualisation de Plaques d'Immatriculation) permettent, de par leur réglage et sensibilité de captation, la visualisation de plaque d'immatriculation de jour et de nuit avec système anti-éblouissement vis-à-vis des feux de route ou phares des véhicules.

Ces caméras ne possèdent aucun traitement d'image ou reconnaissance intelligente de plaque d'immatriculation et ne sont associées ou ne créent aucune base de données. Seule une captation vidéo de qualité accrue les différences d'une caméra fixe dite de contexte.

#### 4.1.2. La caméra motorisée type dômes

Les caractéristiques principales sont les suivantes :

Caméra mobile type dôme couleur avec mode nuit NB norme ONVIF

- ↗ Caméra couleur PAL CCIR,
- ↗ Définition minimale full HD 2048x 1536 lignes,
- ↗ Flux H.265
- ↗ Zoom optique : rapport 10 à 30x analogique 12 x numérique,
- ↗ Système autofocus,
- ↗ Commutation automatique N&B/couleur en fonction de la luminosité
- ↗ 16 à 32 Masque privatifs
- ↗ Résistance aux intempéries (IP66 international)
- ↗ Caisson thermostaté anti vandales IK10





## 5. LES AUTRES TECHNIQUES DE MISE EN ŒUVRE

Les images vidéo seront transportées jusqu'au local de stockage sécurisé de manière suivante :

Accuse de réception en préfecture  
084-21840004-2024-0213-00355-9L  
N° de dossier : 2024-0213-00355-9L  
Date de télétransmission : 13/02/2024  
Date de réception préfecture : 15/02/2024

• Numérique. Au travers de câbles cuivre et optique ainsi que via des liaisons radio bande libre,

Les images sont enregistrées, sous formes numériques, et conservées pendant une durée de **14 jours**. La qualité de l'enregistrement sera conforme aux recommandations au code de la sécurité intérieure Art L223-1 à L223-9 et L251-1 à L251-9

Les retransmissions en direct des images sont visualisées dans les locaux du centre de supervision (CSU) de la police municipale.

**Une retransmission en direct des images est également prévue dans le local de la gendarmerie d'Apt**

La recherche des images enregistrées se fait sur un micro-ordinateur à l'aide d'un logiciel de recherche multicritères. La visualisation des images enregistrées s'effectue à l'aide de moniteurs installés dans le local de supervision et du bureau dédié (bâtiment communal)

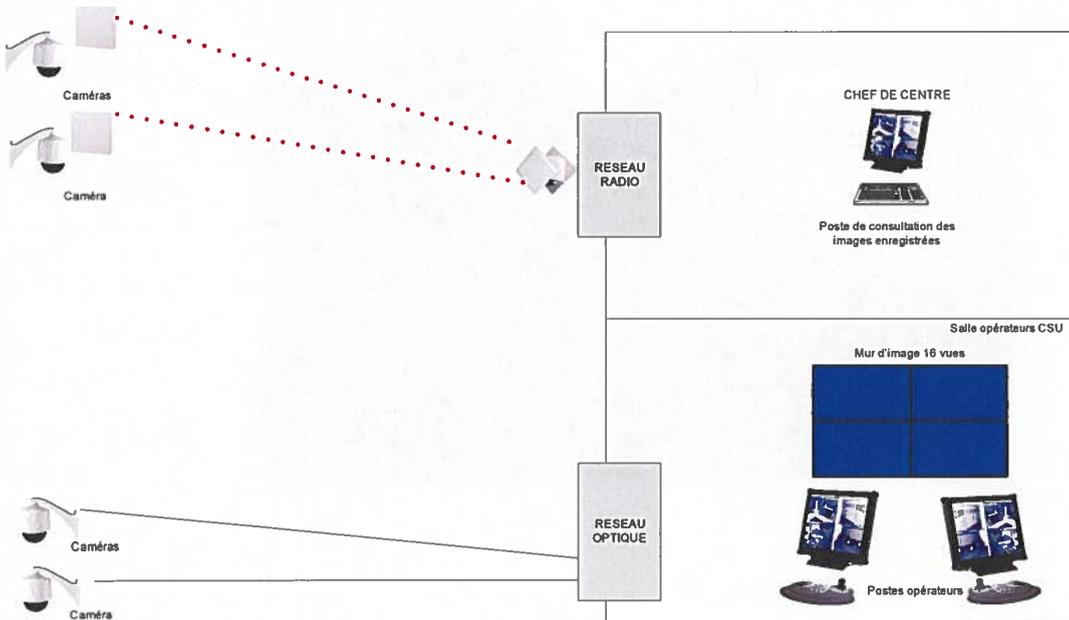
Un poste de relecture spécifique est également prévu afin d'assurer les extractions.

L'accès par la population aux images enregistrées, sera possible dans un bureau indépendant de la mairie après que les personnels autorisés auront sélectionné la séquence correspondante. Les images ainsi isolées seront visionnées en présence et sous le contrôle d'agents publics assermentés.

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20240213-003095-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2024  
Date de réception préfecture : 13/02/2024

	Demandes d'autorisation et subventions système de vidéo protection <b>Dossier administratif et technique</b>	Réf. : VP APT Version : 1.0 Date : 15/01/2024 Page 17 sur 35
---	--	---

### 5.1. ARCHITECTURE GÉNÉRALE DU SYSTÈME





## 6. LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Le champ de vision des caméras couvre bien évidemment sans distinction les zones publiques ou privées. Aussi, afin de satisfaire à la réglementation, un dispositif de masquage dynamique permettra d'occulter les zones privées interdites à la visualisation.

Accusé de réception en préfecture  
le 21/02/2024 à 12h24 par M. DE  
Date de mise à jour : 13/02/2024  
Date de réception préfecture : 13/02/2024

**Les masques seront fixes pour les caméras fixes n'étant pas dotées de zoom et dynamiques pour les caméras mobiles et fixes avec zoom.**

Les capacités de masquage des caméras sont de 16 à 32 masques distincts.

Le paramétrage des masques sera protégé, par des codes d'accès à plusieurs niveaux. Seules les personnes autorisées pourront détenir tout ou partie de ces codes d'accès aux paramétrages.





## 7. LA GESTION DU DISPOSITIF

Elle est confiée au service de la Police Municipale. L'accès au centre de visionnage et au local technique hébergeant le dispositif d'enregistrement est sécurisé.

Les enregistrements seront conservés sur une période de **14 jours** au sein du local sécurisé. Au-delà de ce délai, le système efface automatiquement les enregistrements.

Ce sont les opérateurs municipaux qui assurent l'exploitation du système. Ces agents sont tous des agents publics (fonctionnaires des collectivités territoriales).

### Liste des personnes autorisées

RESPONSABLE DU SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION ET DE L'EXPLOITATION ACCÈS PERMANENT AU CENTRE DE SUPERVISION URBAINE		
NOM	Prénom	Qualité
ARNAUD-DELOY	Véronique	Maire d'Apt
PERSONNALITÉS DÉSIGNÉES PAR LE RESPONSABLE DU SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION ACCÈS PERMANENT AU CENTRE DE SUPERVISION URBAINE		
AILLAUD	Jean	1 <sup>er</sup> adjoint
TAILLIER	Isabelle	Adjointe au Maire en charge de la sécurité
AGENT CHARGE DE L'EXPLOITATION DU SYSTÈME - HABILITATION A VISIONNER LES IMAGES - LES ENREGISTREMENTS ET A PROCÉDER AUX EXTRACTIONS		
NOM	Prénom	Fonction
RIGARD	Jérôme	Chef de la police municipale et Chef d'exploitation du système de vidéo protection
ORTAL	Romain	Adjoint du chef de la police municipale
CERQUEIRA	Sophie	Brigadier-Chef Principal
MARY	Cédric	Brigadier-Chef Principal
LEFEBVRE	Jordan	Gardien-Brigadier
DE LIMA MORGADO	Rodrigo	Brigadier-Chef Principal
POUSSEL	Franck	Gardien stagiaire



**AGENT CHARGE DE L'EXPLOITATION DU SYSTEME  
HABILITATION A VISIONNER LES IMAGES**

<b>ALAIZE</b>	Axel	Gardien-Brigadier
<b>BEAUPERE</b>	Jameson	Gardien stagiaire
<b>BENSLIMANE</b>	Sofiane	Opérateur
<b>DE TOMBEUR</b>	Valentin	Gardien stagiaire
<b>MAURIN</b>	Christophe	Brigadier-Chef Principal
<b>PELISCIER</b>	Océane	Gardien stagiaire
<b>PICCA</b>	Christian	Brigadier-Chef Principal
	André	Opérateur
<b>VINCENT</b>	Elodie	Gardien stagiaire
<b>WANE</b>	Abdoulaye	Brigadier-Chef Principal
<b>AGENT CHARGE DE L'EXPLOITATION DU SYSTEME</b>		
<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>
Entreprise <b>INEO</b>	Techniciens	Maintenance
<b>CHEVALIER</b>	Didier	Agent du service informatique de la mairie d'Apt
<b>VIGNON</b>	Ludovic	Agent du service informatique de la mairie d'Apt

Des formations spécifiques du personnel seront réalisées. Les images enregistrées seront conservées numériquement et un code de lecture avec mot de passe personnalisé en protégera le visionnage.



## 8. MISE À DISPOSITION DES AUTORITÉS JUDICIAIRES

Les images enregistrées pourront sans difficulté, durant le délai autorisé de conservation, être mises à disposition de la justice

Elles seront isolées et pourront soit être visionnées dans les locaux de la police municipale, soit même être transmises sur support numérique à l'autorité judiciaire qui en aura fait la demande.

Cette « sortie judiciaire des images » sera encadrée par une procédure extrêmement précise engageant chacun des intervenants. Le système informatique gardera de toute façon la trace détaillée de cette opération.

## 9. LES MODALITÉS D'EXERCICE DU DROIT D'ACCÈS

Conformément à l'article 10 de la Loi du 21 janvier 1995 (5° alinéa), le droit d'accès aux images sera garanti,

Conformément à l'article de Loi, le droit d'accès aux images sera garanti, pendant les **14 jours** de conservation des images, à toute personne intéressée.

La personne saisira par écrit Monsieur le Maire au travers d'un courrier précisant son identité et les informations permettant de s'assurer de son intérêt direct et personnel à agir :

- ✓ 1- vérification du masquage de l'entrée des habitations :  
Justificatif de domicile,  
Photocopie d'une pièce d'identité avec photo
- ✓ 2- vérification de son image :  
Photocopie d'une pièce d'identité avec photo,  
Tout élément permettant d'indiquer avec précision la date, l'heure et le lieu où la personne pense avoir été filmée
- ✓ 3 - vérification de la destruction des fichiers dans les délais légaux :  
Photocopie d'une pièce d'identité avec photo.

Tout élément permettant d'indiquer avec précision la date, l'heure et le lieu où la personne pense avoir été filmée, de manière à faciliter la recherche de l'enregistrement.

Le courrier pourra être adressé par la poste ou déposé au secrétariat de la police municipale de la ville. Une convocation sera proposée à réception, après vérification des informations transmises par le demandeur. En cas de refus motivé, le demandeur sera averti par courrier.

Lors du rendez-vous les images seront recherchées par un opérateur et transmises au moniteur de visualisation de la salle dédiée. Les images seront visionnées en présence et sous le contrôle d'un responsable dûment habilité.

Une trace « main courante » de cette opération sera enregistrée.

Dans le cas n°3 (vérification de la destruction des fichiers dans les délais légaux), le registre consignait les opérations de destruction sera présenté au demandeur.

	Demandes d'autorisation et subventions système de vidéo protection <b>Dossier administratif et technique</b>	Réf. : VP APT Version : 1.0 Date : 15/01/2024 Page 22 sur 35
---	--	---

## 10. LES MODALITÉS DE L'INFORMATION AU PUBLIC

L'information relative à la vidéo protection est apposée de façon permanente, aux entrées de ville selon le modèle ci-dessous :

Les panneaux seront conformes aux normes définies par l'instruction interministérielle du 22 octobre 1963 relative à la signalisation des routes et autoroutes et devront tenir compte de tous les arrêtés parus à ce jour portant modification de cette instruction.

Les panneaux seront de type EB10 en en acier ou aluminium traité avec un film de classe 2 (Réflectorisé haute intensité, pour les voies publiques), comprenant les textes, décors et sigles ainsi que le système de fixation complet (rails et colliers), et le support en acier.

- Dimensions en fonction des emplacements : 500 x 900 mm - 300 x 800 mm - 350 x 700 mm - 350 x 500 mm





## VILLE SOUS VIDÉO PROTECTION

**Code de la sécurité intérieure**  
art. L223-1 à L223-9 et L251-1 à L255-1

**Pour toutes informations de droit d'accès aux images s'adresser à :**

**Police municipale**  
Adresse : 126 Boulevard Maréchal Foch  
84400 APT  
N° téléphone : 04 90 74 00 13

Les nouveaux panneaux respecteront les nouvelles directives et le formalisme ci-dessous :

## VILLE PLACÉE SOUS VIDÉOPROTECTION

Ville placée sous vidéoprotection pour la sécurité des personnes et des biens.  
Les images sont conservées pendant un mois et peuvent être visionnées, en cas d'incident, par le centre de supervision urbain.

Pour exercer vos droits Informatique et Libertés, notamment votre droit d'accès aux images qui vous concernent, ou pour information sur ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données en écrivant à [dpo@abcd.fr](mailto:dpo@abcd.fr) ou à l'adresse postale suivante : XXXX.

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et vos droits, rendez-vous sur le site de la commune – Rubrique « Politique de protection des données »

Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL sur [cnil.fr/plaintes](http://cnil.fr/plaintes)





Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20240213-003095-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2024  
Date de réception préfecture : 13/02/2024

# ANNEXES 1

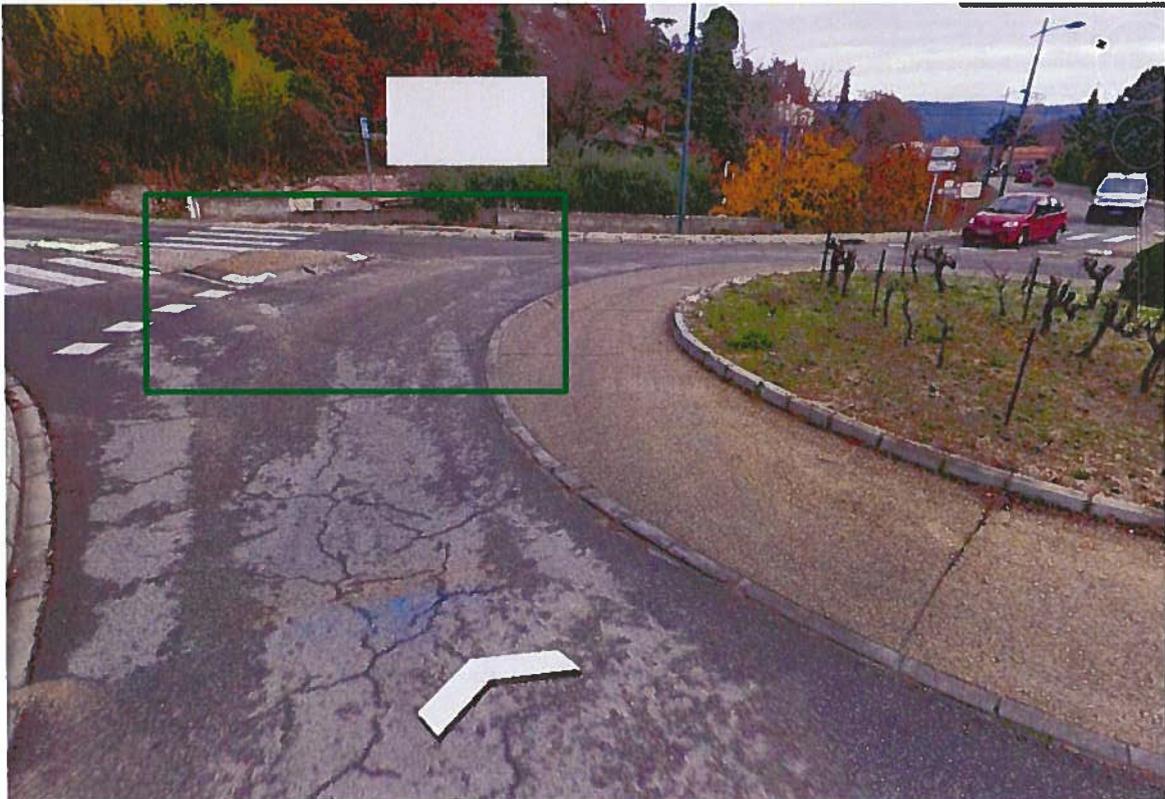
→ **Annexe 1** : Implantation des caméras et champs de vision.





**N° 05 et 06 – Réf : C103-1F C103-2VPI AV. VITON – ROND POINT AV DE VITON**

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20240213-303095-DE  
Date de récépissé : 13/02/2024  
Date de création de l'autorisation : 13/02/2024



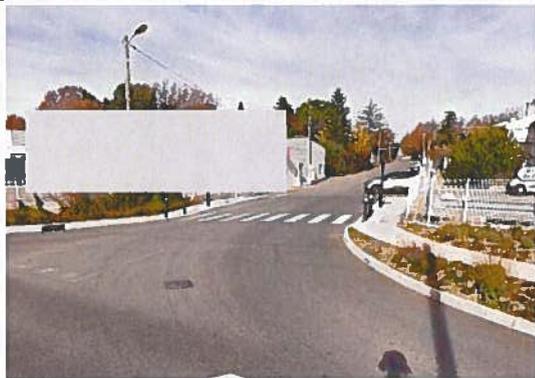
Désignation	Observation
Type d'implantation	Sur mât EP
Type de caméra	1 Caméra Fixe + 1 caméra VPI
Visualisation (distance moyenne)	5/60 mètres
Liaison data / vidéo	Fibre Optique vers CSU
Alimentation	Chargeur de batteries sur EP
Masquage	Prévu
Objectif de la captation – Identification – Reconnaissance-Contexte – Visualisation de plaque d'immatriculation	RECONNAITRE - CONTEXTE – VISUALISATION PLAQUE IMMATRICULATION

**N° 13 – 14 – 15 ET 16 – Réf : C105-1F- C105-2F – C105-3F - C105-4VPI AVENUE DE LANCON AVENUE ROUMANILLE  
- LANCON OUEST / ROUMANILLE / LANCON EST**

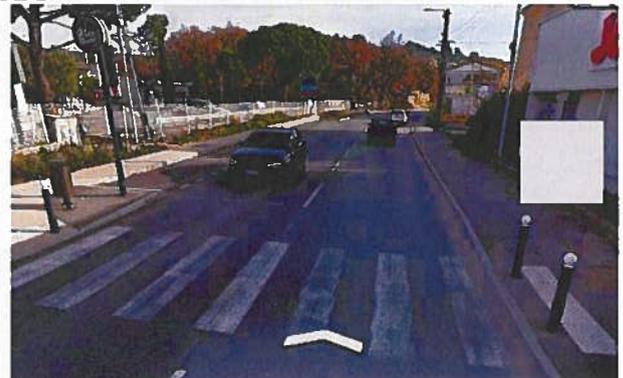
Accusé de réception en préfecture  
084-21840034/2024/1303005-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2024  
Date de réception préfecture : 15/02/2024



VUE 1



VUE 2



VUE 3



VUE 4

Désignation	Observation
Type d'implantation	Sur Mât EP
Type de caméra	3 Caméra fixes + 1 caméra VPI
Visualisation (distance moyenne)	5/60 mètres
Liaison data / vidéo	Fibre optique vers CSU
Alimentation	Coffret feu tricolore
Masquage	Prévu
Objectif de la captation – Identification – Reconnaissance-Contexte – Visualisation de plaque d'immatriculation	RECONNAITRE - CONTEXTE – VISUALISATION PLAQUES IMMATRICULATION



**N° 17 ET 18 – Réf : C106-1F- C106-2F AVENUE DES BOURGUIGNONS ROUTE DE GARGAS - D101 OUEST / RTE DE GARGAS – AV DES BOURGUIGNONS**

Accuse de réception en préfecture  
084-218740034-20240213-003095-DE  
Date de transmission : 13/02/2024  
Date de réception préfecture : 13/02/2024



VUE 1



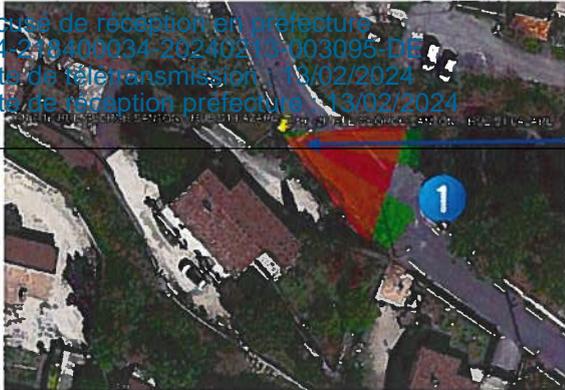
VUE 2



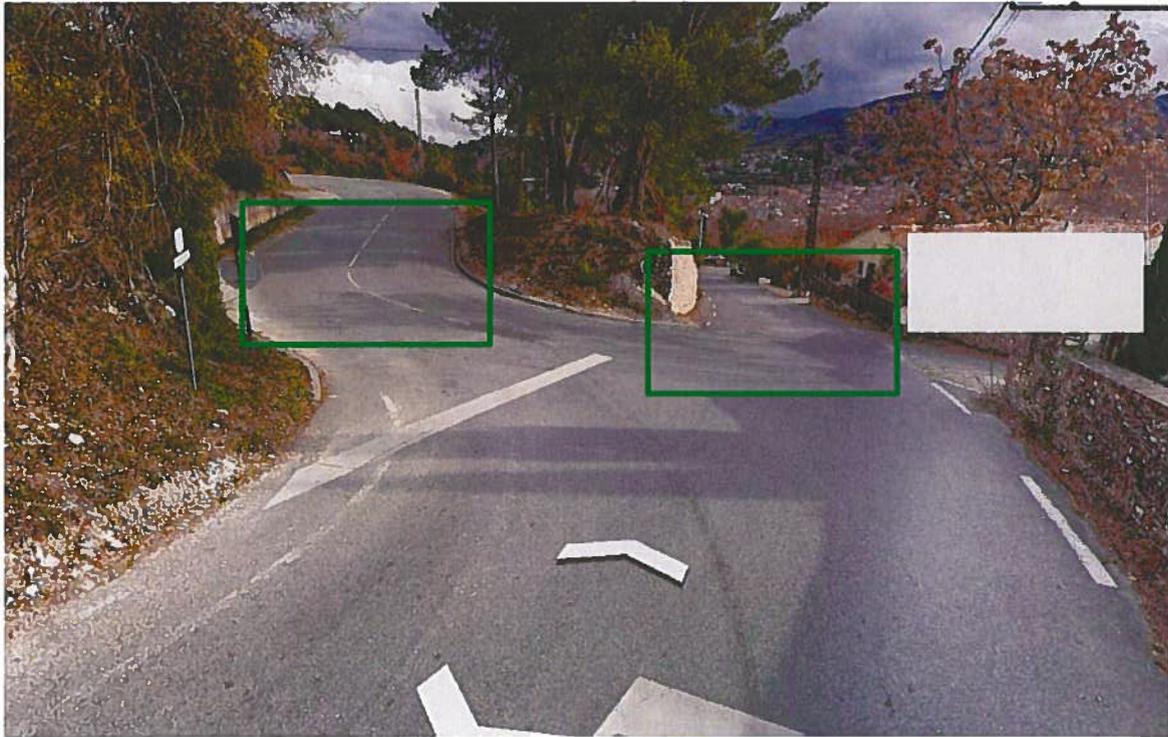
Désignation	Observation
Type d'implantation	Sur Mât EP
Type de caméra	2 Caméra fixes
Visualisation (distance moyenne)	5/60 mètres
Liaison data / vidéo	Fibre optique vers CSU
Alimentation	Chargeur batteries sur EP
Masquage	Prévu
Objectif de la captation – Identification – Reconnaissance-Contexte – Visualisation de plaque d'immatriculation	RECONNAITRE - CONTEXTE

**N° 19 -20 ET 21 – Réf : C107-1F C107-2F C107-3VPI AVENUE GEORGE SANTONI AVENUE ST LAZARE – AV  
SANTONI EST / AV ST LAZARE**

Accusé de réception en préfecture  
084 218 40 034 - 20240213-003095-D5  
Date de télétransmission : 13/02/2024  
Date de réception préfecture : 13/02/2024



VUE 1



Désignation	Observation
Type d'implantation	Sur Mât EP
Type de caméra	1 Caméra fixes + 2 caméras VPI
Visualisation (distance moyenne)	5/60 mètres
Liaison data / vidéo	Fibre optique ou radio vers CSU
Alimentation	Chargeur batteries sur EP
Masquage	Prévu
Objectif de la captation – Identification – Reconnaissance-Contexte – Visualisation de plaque d'immatriculation	RECONNAITRE – CONTEXTE – VISUALISATION PLAQUE IMMATRICULATION

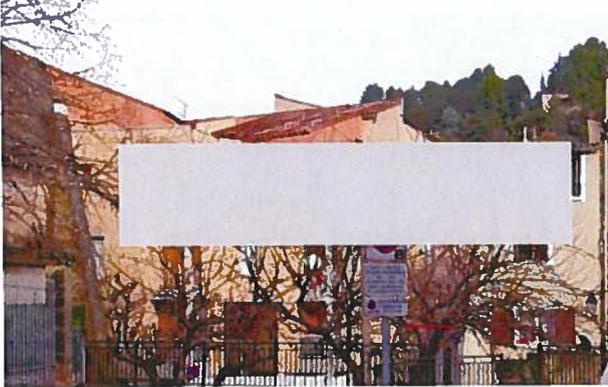


**N° 22 – 23 – ET 24 – Réf : C108-1F- C108-2F – C108-3F - C108-4D PLACE DE LA JUIVERIE RUE AMPHITHEATRE - PLACE DE LA JUIVERIE / RUE ST ELZEAR**

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20240213-003095-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2024  
Date de réception en préfecture : 13/02/2024



VUE 1



VUE 2



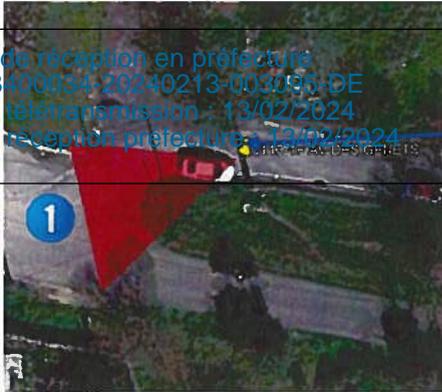
VUE 3



Désignation	Observation
Type d'implantation	Sur façade
Type de caméra	3 Caméra fixes + 1 caméra dôme PTZ
Visualisation (distance moyenne)	5/60 mètres
Liaison data / vidéo	Fibre optique vers CSU
Alimentation	Coffret Bt ville
Masquage	Prévu
Objectif de la captation – Identification – Reconnaissance-Contexte – Visualisation de plaque d'immatriculation	IDENTIFIER – RECONNAITRE- CONTEXTE

**N° 26 – Réf : C110-1F AVENUE DES GENETS – AV DES GENETS**

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20240213-003095-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2024  
Date de réception préfecture : 13/02/2024



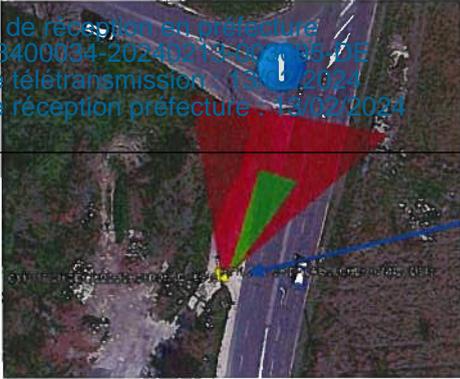
VUE 1



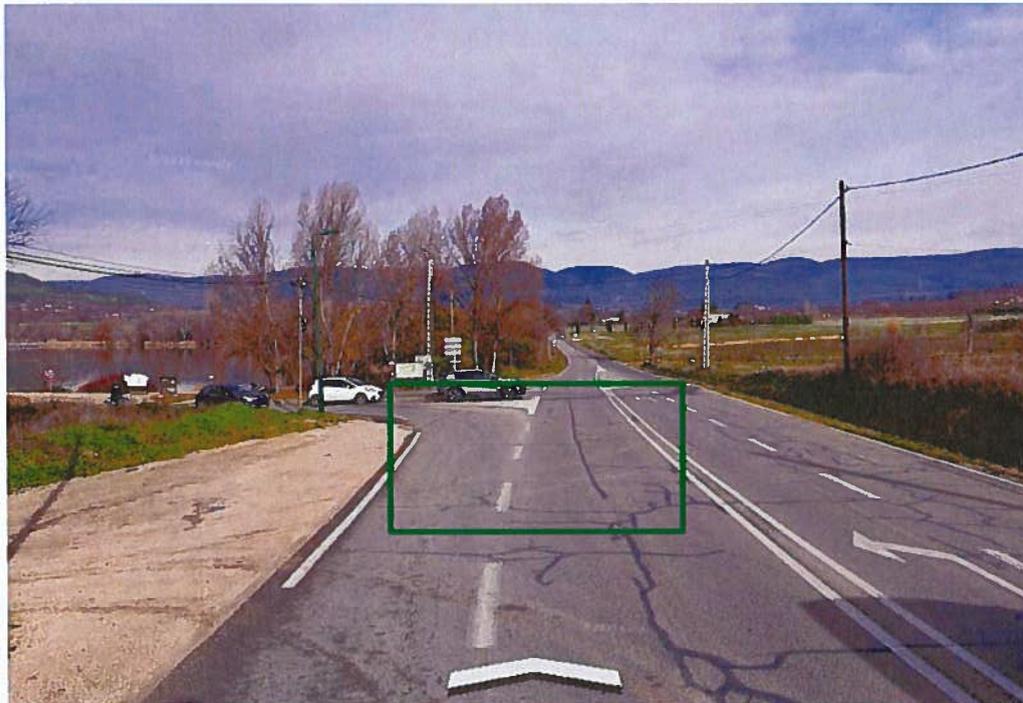
Désignation	Observation
Type d'implantation	Sur Mât EP
Type de caméra	1 Caméra fixe
Visualisation (distance moyenne)	5/60 mètres
Liaison data / vidéo	Fibre optique ou radio vers CSU
Alimentation	Chargeur batteries sur EP
Masquage	Prévu
Objectif de la captation – Identification – Reconnaissance-Contexte – Visualisation de plaque d'immatriculation	RECONNAITRE – CONTEXTE

**N° 27 ET 28 – Réf : C111-1F C11-2VPI D943 CHEMIN DE LA BOUCHEYRONNE – D943 / CHEMIN DE LA BOUCHEYRONNE**

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20240213-1570-35-10E  
Date de télétransmission : 13/02/2024  
Date de réception préfecture : 13/02/2024



VUE 1



Désignation	Observation
Type d'implantation	Sur Mât EP
Type de caméra	1 Caméra fixe + 1 caméra VPI
Visualisation (distance moyenne)	5/60 mètres
Liaison data / vidéo	Fibre optique ou radio vers CSU
Alimentation	Chargeur batteries sur EP
Masquage	Prévu
Objectif de la captation – Identification – Reconnaissance-Contexte – Visualisation de plaque d'immatriculation	RECONNAITRE – CONTEXTE



**N° 29 – 30 – 31 – 32 ET 33 – Réf : C112-1MODA- C112-1MODB – C112-1MODC - C112-1MODD C112-1MODE  
CARREFOUR SAINT PIERRE – D900 OUEST / DD943 / D900 EST / ENTREE CENTRE COMMERCIAL**

Accusé de réception en préfecture  
084-218 41 00 31 - 20 24 02 13 - 06 30 95 - 07  
Date de télétransmission : 13/02/2024  
Date de réception en préfecture : 13/02/2024



VUE 1



VUE 2



VUE 3



VUE 4



**Désignation**

**Observation**

Type d'implantation

Sur mât vidéo

Type de caméra

1 Caméra 4 objectifs fixes + 1 dôme PTZ

Visualisation (distance moyenne)

5/60 mètres

Liaison data / vidéo

Fibre optique vers CSU

Alimentation

PDL ville existant

Masquage

Prévu

Objectif de la captation – Identification – Reconnaissance-  
Contexte – Visualisation de plaque d'immatriculation

IDENTIFIER – RECONNAITRE- CONTEXTE

**N° 34 – 35 – 36 – 37 ET 38 – Réf : C113-1MODA- C113-1MOB – C113-1MODC - C113-1MODD C113-1MODE COUR LAUZE DE PERRET – COUR LAUZE DE PERRET**



VUE 1



VUE 2



VUE 3



VUE 4



Désignation	Observation
Type d'implantation	Sur mât EP
Type de caméra	1 Caméra 4 objectifs fixes + 1 dôme PTZ
Visualisation (distance moyenne)	5/60 mètres
Liaison data / vidéo	Fibre optique vers CSU
Alimentation	PDL ville existant
Masquage	Prévu
Objectif de la captation – Identification – Reconnaissance-Contexte – Visualisation de plaque d'immatriculation	IDENTIFIER – RECONNAITRE- CONTEXTE



**N°40 – Réf : C115-1D RUE DES OLIVIERS – RUE DES OLIVIERS / CITE LE PAOU / CLOS DES OLIVIERS**

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20240213-003095-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2024  
Date de réception préfecture : 13/02/2024



**VUE 1**



Désignation	Observation
Type d'implantation	Sur Mât EP
Type de caméra	1 Caméra dôme PTZ
Visualisation (distance moyenne)	5/60 mètres
Liaison data / vidéo	Fibre optique ou radio vers CSU
Alimentation	Chargeur batteries sur EP
Masquage	Prévu
Objectif de la captation – Identification – Reconnaissance- Contexte – Visualisation de plaque d'immatriculation	RECONNAITRE – CONTEXTE

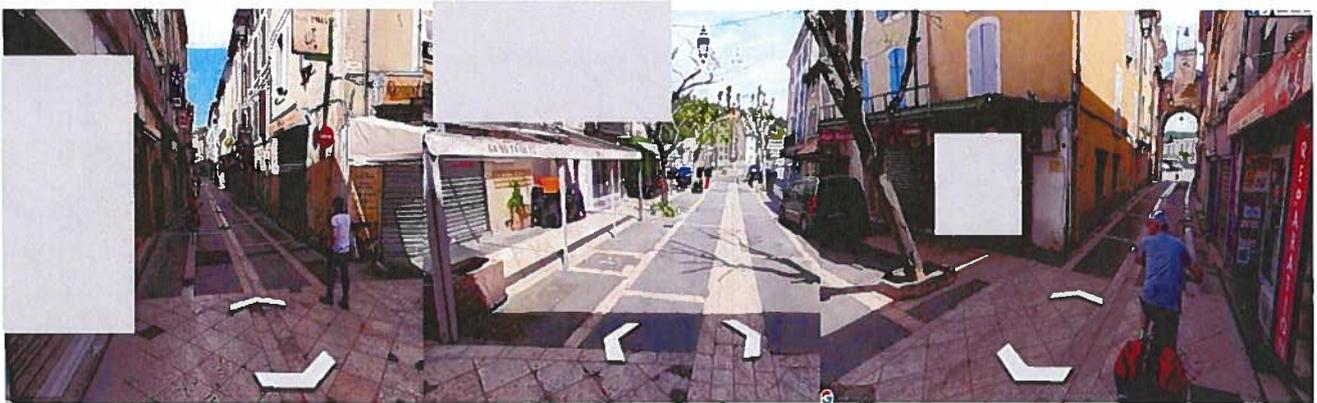


**N°41 – Réf : C116-1D RUE SAINT PIERRE – RUE SAINT PIERRE / PLACE ST PIERRE**

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20240213-003095-DE  
Date de rétrotransmission : 13/02/2024  
Date de réception préfecture : 13/02/2024



**VUE 1**



Désignation	Observation
Type d'implantation	Sur façade
Type de caméra	1 Caméra dôme PTZ
Visualisation (distance moyenne)	5/60 mètres
Liaison data / vidéo	Fibre optique vers CSU
Alimentation	Chargeur batteries sur EP
Masquage	Prévu
Objectif de la captation – Identification – Reconnaissance-Contexte – Visualisation de plaque d'immatriculation	RECONNAITRE – CONTEXTE